Document generated on 07/14/2025 5:16 p.m.

Études d'histoire religieuse

Sylvie Ménard, *Des enfants sous surveillance : la rééducation des jeunes délinquants au Québec (1840-1950)*, Montréal, VLB, 2003, 247 p. 25$

Louise Bienvenue

Volume 71, 2005

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1006621ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1006621ar

See table of contents

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)
1920-6267 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Bienvenue, L. (2005). Review of [Sylvie Ménard, *Des enfants sous surveillance : la rééducation des jeunes délinquants au Québec (1840-1950)*, Montréal, VLB, 2003, 247 p. 25$]. *Études d'histoire religieuse*, *71*, 126–128. https://doi.org/10.7202/1006621ar

Tous droits réservés © Les Éditions Historia Ecclesiæ Catholicæ Canadensis Inc., 2005

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Sylvie Ménard, *Des enfants sous surveillance : la rééducation des jeunes délinquants au Québec (1840-1950),* Montréal, VLB, 2003, 247 p. 25 $

Cet ouvrage de l'historienne Sylvie Ménard constitue une belle contribution à l'histoire de la rééducation de la jeunesse délinquante au Québec. Le manuscrit est tiré d'une thèse de doctorat en histoire, soutenue à l'UQAM en 1997, portant sur les années fondatrices de la première école de réforme québécoise pour garçons : l'Institut Saint-Antoine, établi en 1873. Cette thèse été retravaillée de façon à aborder l'ensemble du phénomène de prise en charge de l'enfance à problème au cours de la période 1840 à 1950.

Divisé en trois grandes parties, l'ouvrage repose sur une impressionnante diversité de sources. Sont ainsi explorés quantité d'archives gouvernementales et institutionnelles, de documents publics et de quotidiens (*The Montreal Witness, La Minerve, La Patrie* et *le Pays).* En ce qui concerne plus particulièrement les archives religieuses, l'auteure a consulté les dossiers relatifs aux jeunes délinquants consignés à l'Archevêché de Montréal, les procès-verbaux de la Société Saint-Vincent de Paul de même que les dossiers des garçons délinquants conservés aux Archives des Frères de la Charité.

La première partie du livre expose les démarches entourant la mise en place des premières institutions spécialisées pour délinquants mineurs. Partout en Occident, dans la première moitié du XIXe siècle, une sensibilité particulière à l'égard des enfants se développe et entraîne une profonde remise en question des pratiques d'incarcération. Loin d'entraîner la réhabilitation des jeunes, la prison, où se côtoient adultes et enfants, s'avère plutôt une véritable « école du crime ». Encore influençables et réformables, les enfants ont davantage besoin d'être protégés que punis, estiment plusieurs. Mais la chose n'est pas gagnée car certains membres de l'élite craignent d'encourager par là dépendance et oisiveté. C'est l'opinion que formule, par exemple, Wolfred Nelson en 1851 : « la restreinte même à laquelle [le jeune délinquant] est condamné perd de ses dégoûts, et finit par lui plaire, de sorte qu'à la longue et insensiblement, il vient à chérir sa retraite » (p. 39).

Après deux décennies de délibération, la première prison de réforme bas-canadienne destinée aux moins de 21 ans est enfin établie en 1858 à l'Île-aux-Noix puis déménagée à Saint-Vincent-de-Paul trois ans plus tard. Bien vite, on constate que la simple séparation des jeunes délinquants de la population carcérale adulte ne suffit pas et qu'il faut mettre en place des mesures plus ciblées de réhabilitation. Cette seconde étape sera franchie après la Confédération. Or, ce qui fait la particularité des mesures mises en place dans la nouvelle province de Québec, à partir de 1869, est l'instauration d'une gestion religieuse dans le traitement de la délinquance. S'organise, en effet, une sorte de « partenariat public-privé » : l'État paie et l'Église

administre. Ménard expose finement les démarches du « lobby » ultramontain, Bourget en tête, pour s'accaparer ce secteur de la délinquance juvénile. Du système confessionnel qui en émerge, elle fait l'évaluation suivante : « [...] en associant l'Église à son projet d'établir des écoles de réforme et d'industrie, le gouvernement québécois s'est doté d'un réseau institutionnel qu'il n'aurait peut-être pas pu s'offrir s'il avait dû payer des salariés. [...] En choisissant pour remplacer le système des prisons de réforme, de créer un réseau institutionnel administré par des religieux, le législateur québécois a vraisemblablement vu une occasion de pallier le manque de ressources de l'État. » (p. 100)

C'est dans ce contexte qu'apparaît l'Institut Saint-Antoine, première école de réforme québécoise pour garçons, ouverte en 1873 et administrée par les frères de la Charité, une communauté venue de Belgique. La deuxième partie de l'ouvrage nous fait entrer au sein même de l'institution pionnière, pour y observer l'organisation et la vie quotidienne depuis son ouverture jusqu'en 1909 (année qui précède la loi établissant la cour des jeunes délinquants à Montréal). Cette section est agrémentée de superbes photos d'archives qui viennent illustrer pertinemment la description de la vie quotidienne à l'Institut. Le flux complexe des clientèles est d'abord étudié à partir d'un corpus d'environ 3 000 dossiers de détenus. On constate qu'en plus des jeunes condamnés pour infractions, l'école de réforme héberge des enfants abandonnés de même que des fils indignes placés par des parents excédés. Ménard examine ensuite le régime de vie et de formation. Par comparaison avec la discipline très stricte de la prison de réforme, l'Institut Saint-Antoine apparaît sous un jour plus humain : absence de barreaux aux fenêtres, remplacement d'un régime cellulaire par un régime de vie en commun et propreté nettement supérieure des lieux. Mais malgré les efforts des frères pour moderniser le traitement destiné à la population juvénile délinquante, leur programme de réforme se heurte à des réalités bien prosaïques : contraintes d'argent, manque d'espace, difficultés de transiger avec une jeunesse parfois bien récalcitrante... Quant au bel idéal de mise au travail des jeunes, qui devait contribuer à la fois au financement de l'œuvre et à l'apprentissage d'un bon métier, il rencontre la résistance des industriels qui accusent les frères de concurrence déloyale puisque ces derniers passent des contrats avec des entrepreneurs avides de main-d'œuvre à bon marché.

La troisième partie de l'ouvrage, proportionnellement beaucoup plus courte, traite pourtant de la plus période la plus longue. Essentiellement réalisée à partir de sources secondaires, elle dresse un portrait très général de l'évolution du réseau d'institutionnel d'enfermement pour mineurs entre deux dates importantes : 1869, moment où sont votées les lois établissant les écoles de réforme et les écoles d'industrie, et 1950, année d'adoption

de la loi sur les écoles de protection de la jeunesse. Ménard souligne au passage le caractère distinct du modèle confessionnel québécois qui continue à pratiquer massivement l'institutionnalisation des mineurs malgré une loi permettant l'implantation de mesures en milieu ouvert. Cette partie est la moins satisfaisante de l'ouvrage car elle ne constitue qu'un survol rapide d'une période pourtant riche en développements. Il est certes d'usage, au moment de l'édition d'une thèse de doctorat, de chercher à élargir le propos en adoptant une perspective plus large. Cette fois-ci, il semble que l'on ait un peu forcé la note car la véritable période traitée dans cette étude est la seconde moitié du XIXe siècle et le tournant du XXe siècle. Malgré cette réserve, le travail de Sylvie Ménard s'avère néanmoins instructif et intéressant à plusieurs égards. Son principal mérite est certainement de permettre une plus fine compréhension de la dynamique complexe des rapports entre l'Église et l'État au moment de la mise en place d'un système québécois de protection sociale au milieu du XIXe siècle.

Louise Bienvenue
Département d'histoire et de sciences politiques
Université de Sherbrooke

Guy Laflèche et Serge Trudel, *Un janséniste en Nouvelle-France*, Laval, Éditions du Singulier, 2003. 318 p. 40 $

Libérons d'emblée l'émotion qui paralyse le rationnel : voilà un livre qui laissera perplexe le lecteur qui le parcourra « pieusement » de la première à la dernière page. Deux raisons principales. D'abord, autant ressent-on, d'une part, un réel plaisir à suivre l'étude bibliographique du *Premier établissement de la foi en Nouvelle-France (PEF)* et l'analyse littéraire de la lettre de Valentin Leroux à Chrestien Leclercq, publiée dans la *Nouvelle relation de la Gaspésie (NRG)*, autant est-on agacé, d'autre part, des propos polémiques et sarcastiques contre les travaux de Réal Ouellet, qui scandent tout particulièrement la première partie et qui réaniment vraisemblablement de vieilles querelles de clochers universitaires. Également, autant apprécie-t-on, d'une part, l'analyse textuelle qui dévoile les véritables intentions de l'auteur du *PEF* par le décryptage de « l'ironie radicale » dans le vocabulaire janséniste incriminant, autant, d'autre part, s'étonne-t-on du ton de détonation donné par les auteurs, qui décrivent le *PEF* comme « une bombe à retardement » et qui attribuent à leur découverte le même effet en affirmant qu'« on est encore loin d['en] mesurer l'impact dans le domaine des études sur la Nouvelle-France » (p. 33). Certes, ils ont démasqué cet auteur religieux janséniste, mais cette identification, aussi intéressante soit-elle, révolutionnera-t-elle vraiment l'historiographie ? Ce n'est pas la première fois qu'on parle de présence janséniste en Nouvelle-France !